

Activités d'atténuation dans le secteur « utilisation des terres, changement d'affectation des terres et la foresterie »

Panna Siyag

UNFCCC Secretariat, Bonn



- Lien entre l'énergie et le secteur « utilisation des terres, changement d'affectation des terres et la foresterie (l'UTCATF) » dans le cadre des mesures d'atténuation
- Atténuation dans le secteur UTCATF: les instruments de la CCNUCC
- Les voies principales d'atténuation dans les activités UTCATF
- Le MDP et les activités du boisement/reboisement (B/R): l'architecture et les caractéristiques
- Les « niveaux de référence normalisés » pour activités du B/R de projets MDP
- Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD+: Un résumé concis
- REDD+: action de mise en œuvre sur terrain

Dans le contexte de la CEEAC, une majeure partie de l'énergie totale comprend l'énergie de la biomasse primaire

La production d'énergie dans les pays sélectionnés de la CEEAC
Année 2010

Pays	<i>Petajoule</i>		
	Energie totale	Biomasse énergie (primaire)	% De l'énergie de la biomasse
Angola	575.00	322.00	56.00%
Burundi	96.00	90.00	93.75%
Cameroun	301.00	188.00	62.46%
Congo	63.00	34.00	53.97%
Gabon	88.00	48.00	54.55%
RD Congo	995.00	930.00	93.47%
<i>total</i>	<i>2118.00</i>	<i>1612.00</i>	<i>76.11%</i>

Source: UN Stats

Dans le contexte de la CEEAC, le potentiel d'atténuation dépasse de loin les émissions réelles

Potentiel d'atténuation dans les pays sélectionnés de la CEEAC

Secteur	Pays			MtCO ₂ e
	Angola	DRC	Sao Tome & Principe	
Foresterie	319.00	2082.00		0.007
Gestion des déchets	1.00	0.22		
Energie conventionnelle	0.05			
Les énergies renouvelables	1.00	9.96		0.086
La consommation d'énergie	3.12	2.96		0.018
L'industrie	54.83			
Transport		0.02		
potentiel total d'atténuation	379.00	2095.16		0.111
émissions totales (sauf défor.)	24.37	2.80		0.128

Source: *Emission Reduction Potentials in developing countries.*

UNEP RISØ, June 2013

- MDP et REDD+
- Les activités des projets B/R au titre du MDP
 - Secteur avec le plus grand potentiel en Afrique
 - Forts co-bénéfices du développement durable; prestations d'adaptation fortes
 - Les activités de projets MDP de l'énergie de la biomasse
 - les règles d'UTCATF (activités puits) ne s'appliquent pas
 - dans le cadre des activités du projet UTCATF, ceux-ci aide à réaliser le plein potentiel d'atténuation du secteur

- Activités d'absorptions par les puits: les stocks de carbone (volume sur pied)
 - changement d'affectation des terres ou la régénération de l'écosystème (par exemple, conservation / la GRN)
- La production et l'utilisation de l'énergie de la biomasse
 - déplacement des utilisation de combustibles fossiles ou du carbone de l'écosystème

- Les activités de projet et les programmes d'activités
 - Utilisent du même ensemble de méthodologies; ne diffèrent que dans l'organisation des activités
- Éléments de méthodologie
 - Critères d'admissibilité - Critères de participation, l'admissibilité des terres
 - Le niveau de référence et le caractère additionnel (l'additionnalité)
 - Quantification des stocks de carbone dans le suivi des projets
- Projets parallèles pour la bioénergie
 - N'attire pas les règles B/R
 - La biomasse acceptée d'être « combustible à zéro émission » quand provenant de projets B/R

Les niveaux de référence normalisés pour activités du B/R

- Valeur ajoutée: Le niveau de référence et l'additionnalité démontrés ex ante pour un pays/ une région
- Les principes de base
 - Barrières normalisées / standards
 - Absence de B/R dans la pratique courante
- Exemple: les niveaux de référence normalisés pour la Namibie (Critère: les précipitations annuelles sont inférieures à 600 mm)



Table 1. Lands with limited productivity

Land type	Objective criteria/evidence
A.1 Drylands	<p>Lands meet any one of the following criteria:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Lands are identified as drylands, arid lands, or lands affected by desertification, in a public document that was: (a) submitted to the secretariat of the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) along with the National Action Programme of the host Party country; or (b) published prior to 31 December 2011; (ii) Lands receive an annual average precipitation of 600 mm or less;^(a) (iii) The ratio of annual precipitation to potential evapotranspiration (P/PET) for the lands is 0.65 or less.
A.2 Lands containing low productivity and/or degraded soils	<p>Lands meet any one of the following criteria:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Soil pH is less than 4.0; (ii) Soil salinity is greater than 7.5 dS/m; (iii) Soil sodium absorption ratio (SAR) is greater than 8.0; (iv) Soils are calcareous soils with calcium carbonate equivalent of 20 per cent or more; (v) Soils are shallow with a mean soil depth of 30 cm or less.



Les niveaux de référence normalisés pour activités du B/R: la ligne directrice

Table 2. Lands with restricted land-use rights

Land type	Objective criteria/evidence
B.1 Protected watersheds, protected forest lands, and reserved forest lands	Lands are legally classified under one of these categories under the applicable legal provisions in the host Party country and the applicable legal provisions do not permit intermediate or final harvesting of tree plantations in these lands.
B.2 Biodiversity conservation areas	
B.3 National parks, wildlife sanctuaries/refuges	
B.4 Lands along roads, highways, railways, canals, and waterways	
B.5 Lands along riverbanks, lands with steep slopes, gullied and ravined lands	

- Potentiel d'atténuation importante; solides avantages de développement durable; prestations d'adaptation fortes
- Relation avec les activités B/R: complémentaire (changement d'utilisation des terres, la date butoir de 31 décembre 1989)
- Les règles convenues: Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus
 - Sept décisions de la CdP à Varsovie
- La poursuite des négociations: SB40 sur l'orientation méthodologique
 - Des démarches non fondées sur le marché: en-session réunion d'experts a tenu; discussions à poursuivre
 - Des moyens de favoriser les retombées bénéfiques non liées au carbone: pris note des vues des Parties; discussions à poursuivre

Négociations REDD+ de la CCNUCC: Chronologie

Année	décision	points saillants
2007	1/CP.13 – Plan d'action de Bali 2/CP.13 – La REDD: approches pour stimuler l'action	REDD + inclus dans un « processus global pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention ». Prie le SBSTA d'entreprendre un programme de travail sur les questions méthodologiques
2009	COP 15 – L'accord de Copenhague	Un financement nouveau et additionnel, prévisible et adéquat est convenu à fournir pour l'action climatique, y compris la REDD+
2009	4/CP.15 – Principes méthodologiques pour la REDD+	Orientation méthodologique fournie; par exemple, utiliser des données de télédétection en combinaison avec des inventaires au sol; utiliser des dernières recommandations du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), etc.
2010	1/CP.16 – Les Accords de Cancun	Section détaillée sur la REDD+ présente les éléments et le plan de travail; énumère les cinq composantes de la REDD+ (paragraphe 70).
2013	9/CP.19 to 15/CP.19 – Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus	Ces sept décisions constituent les principaux résultats des négociations REDD+



Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus: Un résumé concis

Décision	Titre abrégé	Faits saillants
9/CP.19	Programme de travail sur le financement axé sur les résultats visant à favoriser la pleine mise en oeuvre des activités REDD-plus	<ul style="list-style-type: none">• Financement peut provenir de diverse sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales• Financement axé sur les résultats: les actions REDD+ soient pleinement mesurées, notifiées et vérifiées; informations sur les garanties soient fournies• Le Fonds vert pour le climat (the GCF) à appliquer les orientations méthodologiques conformément aux décisions de la COP
10/CP.19	Coordination de l'appui à la mise en oeuvre d'activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier	<ul style="list-style-type: none">• Une entité ou un coordonnateur national chargés d'assurer la liaison avec le secrétariat et les organes de la Convention à désigner• Échanger des informations sur la mise au point de démarches diverses, notamment de démarches communes en matière d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrale et durable des forêts;



Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus: Un résumé concis (2)

Décision	Titre abrégé	Faits saillants
11/CP.19	Modalités de fonctionnement des systèmes nationaux de surveillance des forêts	<ul style="list-style-type: none">• Systèmes nationaux de surveillance des forêts (SNSF) à tenir compte des orientations de la CdP et la plus récente des directives et des lignes directrices du GIEC• SNSF à fournir des données et des informations qui sont transparents, cohérents dans le temps, et sont appropriés pour le MRV des émissions et des absorptions résultant de la mise en œuvre de REDD+ activités• SNSF à s'appuyer sur les systèmes existants; permettre l'évaluation des différents types de forêts, y compris les forêts naturelles; permettre une amélioration; et reflètent une approche progressive.
12/CP.19	Calendrier et fréquence de présentation des résumés des informations relatives aux garanties	<ul style="list-style-type: none">• Informations sur REDD+ garanties à fournir périodiquement et être inclus dans les communications nationales• Fréquence d'informations pour être cohérent avec celui des communications nationales, et, sur une base volontaire, par l'intermédiaire de la plateforme sur le site Web de la Convention.



Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus: Un résumé concis (3)

Décision	Titre abrégé	Faits saillants
13/CP.19	Lignes directrices et procédures relatives à l'évaluation technique des niveaux d'émission de référence	<ul style="list-style-type: none">• FREL/FRL soient soumis une évaluation technique• Parties et les organisations intergouvernementales invités à désigner des experts
14/CP.19	Modalités de mesure, de notification et de vérification	<ul style="list-style-type: none">• Données et informations utilisées dans MRV être fournies dans les mises à jour des rapports biennaux• Rapports MRV pour financement axé sur les résultats doivent inclure une annexe technique• Analyse technique de l'annexe à assurer la cohérence des méthodologies et des définitions; données à être transparent, cohérent, complet et précis
15/CP.19	Prise en considération des facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts	<ul style="list-style-type: none">• Reconnaît que les facteurs de la déforestation et la dégradation des forêts ont de nombreuses causes• Encourage les Parties, les organisations et le secteur privé à prendre des mesures pour réduire les facteurs• Encourage les Parties à prendre note des informations de travaux en cours et existant sur le traitement des facteurs



- Mise en œuvre en plusieurs phases: l'élaboration de stratégies nationales, y compris le renforcement des capacités (préparation); mise en œuvre (pilote); encore renforcement des capacités; activités de démonstration axés sur les résultats; activités complètes axés sur les résultats
- Les activités de démonstration (exemples choisis)
 - UN-REDD (UNDP, UNEP, FAO)
 - FCPF (WB)
 - La coopération bilatérale
 - Norwegian International Climate and Forest Initiative
 - Australia's International Forest Carbon Initiative
 - Interim REDD+ Partnership
 - Voluntary sector REDD+ activities (e.g. VCS)

REDD-plus: action de mise en œuvre sur terrain (2)

- L'action de la mise en œuvre de la CCNUCC REDD+
 - Le Brésil a présenté FREL / FRL (Juin 2014)
- Pays africains engagés dans la REDD+ (exemples): RDC, Zambie (UN-REDD); la Tanzanie (UN-REDD, NICFI), Cameroun, Mozambique (Plan Vivo)



Merci de votre attention!

